

COMMUNIQUÉ N° 6

Mercredi 06 avril à 18h00

Alerte cyclonique de niveaux 1 et 2 sur les communes de Hienghène, Voh, Touho, Poindimié, Koné, Pouembout, Ponérihouen, Poya, Houaïlou, Kouaoua et Canala

DÉPRESSION TROPICALE FORTE FILI

Situation:

La dépression tropicale FILI se déplace vers le Sud Sud-Est à 13 km/h et génère des vents de 50 kt près de son centre. Elle se renforcera et deviendra cyclone tropical entre mercredi soir et jeudi matin.

<u>Sur les 24 dernières heures</u>, il est tombé 60 à 140 mm de pluie sur la côte Est, le Nord. Des rafales à 120 km/h ont été mesurées sur l'ile de Surprise et à Poingam.

En conséquence :

- l'alerte cyclonique de niveau 1 est déclenchée sur les communes de Hienghène, Voh, Touho, Poindimié, Koné, Pouembout, Ponérihouen, Poya, Houaïlou, Kouaoua et Canala ce mercredi 06 avril 2022 à 18h00;
- l'alerte cyclonique de niveau 2 est déclenchée sur les communes de Hienghène, Voh, Touho, Poindimié, Koné, Pouembout, Ponérihouen, Poya, Houaïlou, Kouaoua et Canala le jeudi 07 avril 2022 à 06h00, avec un arrêt de toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale effectif à compter de 04h00 du matin;
- la phase de sauvegarde est déclenchée sur la commune de Bélep le jeudi 07 avril 2022 à 12h00;
- > l'alerte cyclonique de niveau 2 est maintenue sur les communes de Poum, Ouégoa, Pouébo, Koumac, Kaala-Gomen ;
- la préalerte cyclonique est conservée sur le reste de la Nouvelle-Calédonie.

Cette dépression est accompagnée de très fortes pluies sur l'ensemble du territoire, susceptibles d'entrainer le débordement des rivières et des creeks. Ces fortes pluies devraient se poursuivre sur les prochains jours.







COMMUNIQUÉ N° 6

Mercredi 06 avril à 18h00

Information:

La sécurité civile appelle la population à se tenir informée de l'évolution de la situation en se connectant sur les sites de la sécurité civile <u>securite-civile.gouv.nc</u> et de Météo-France Nouvelle-Calédonie, <u>www.meteo.nc</u> ou en écoutant les informations diffusées par les différents médias.

Consignes à la population :

La population est invitée à respecter les consignes diffusées par la sécurité civile.

Consignes préventives en cas d'inondations

- Soyez prudents dans tous vos déplacements.
- Ne franchissez pas, à pieds ou en voiture, les ravines ou les rivières en crues ou qui peuvent l'être soudainement ainsi que les radiers ou routes submergés.
- Ne pas entreprendre un sport ou un loisir de pleine nature et interrompre toute séance en cours.
- Tenez les enfants à distance des caniveaux, ravines et rivières qui peuvent à tout moment déborder
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et constituez une réserve d'eau potable.
- Faites attention à l'eau du robinet qui est susceptible d'être impropre à la consommation au moins 48 h après l'arrêt des pluies.
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine...), prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, préparez-vous à l'évacuation éventuelle de votre domicile.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et conformezvous à leurs instructions.



